

## ANNEXE 6 – 2026

### Liste des territoires carencés / Critères d'éligibilité

↪ Sont dits « territoires carencés », les territoires suivants :

- Quartiers de la politique de la ville (QPV) :
  - o [Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,](#)
  - o [Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;](#)
  - o [Décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française ;](#)
- Zones France ruralités revitalisation – ZFRR :
  - o Liste des communes téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents » ;
  - o Zones France ruralités revitalisation (FRR - [Liste des communes classées FRR](#)) ;
- [Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR](#) (liste téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »),
- [Intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique \(CRTE\) rural](#) (Liste téléchargeable sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »).
- Les [Cités éducatives](#)

↪ Les territoires carencés s'articulent autour de 3 critères d'éligibilité non cumulatifs :

- L'équipement principal utilisé par l'association est implanté au sein d'un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- Le siège social du club est situé dans un QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ;
- Les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants de QPV / ZRR / Cités éducatives / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.

↪ Ci-après des outils qui permettent de géolocaliser un territoire :

- [Système d'information géographique de la politique de la ville,](#)
- [Observatoire des territoires,](#)
- [France ruralités revitalisation | collectivites-locales.gouv.fr](#)